

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026

VIDE GRENIER

31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

PARKING SALLE DES FETES – AV. DE MONTAUBAN



CONDITIONS EXPOSANTS :

4,00 € le mètre linéaire (3 mètres minimum)

6 mètres si voiture souhaitée à l'arrière du stand

10 mètres si voiture avec remorque ou fourgon

Table non fournie

Installation de 7h00 à 9h00

PAS DE DEPART DU SITE AVANT 17H00



INSCRIPTIONS :

Dossier complet à envoyer avant le 2 SEPTEMBRE 2026 à :

CASTEL'COUNTRY DANCE

MAIRIE

AV DE MONTAUBAN

31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS



**Si vous déposez directement l'inscription à la
mairie, merci de respecter les hôtesse d'accueil**

Renseignements :

www.castelcountrydance31.fr

castel.countrydance@gmail.com

06.63.54.83.27 ou 06.13.33.76.23 (après 18h00)

BUVETTE

SANDWICHES

GRILLADES

FRITES

CREPES

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Art. 1 : l'association CASTEL'COUNTRY DANCE est l'organisatrice du vide grenier, qui aura lieu le dimanche 6 Septembre 2026, sur le parking de la Salle des Fêtes de CASTELNAU D'ESTRETEFONDS (31620).

Art. 2 : le prix de l'emplacement est fixé à 4,00 € le mètre linéaire. Les emplacements seront de 3 mètres minimum, 6 mètres si automobile souhaité derrière le stand, 10 mètres s'il s'agit d'une voiture avec remorque ou d'un fourgon. Ils seront attribués aux exposants par ordre chronologique d'inscription, dossier complet. L'organisateur ne fournit pas de table.

Art. 3 : l'inscription n'est prise en compte qu'à réception, en 1 seule fois du dossier complet, à savoir : bulletin d'inscription ci-dessous complété et signé, accompagné de la copie recto/verso de la pièce d'identité de l'exposant majeur et du règlement par chèque à l'ordre de CASTEL'COUNTRY DANCE.

Art. 4 : l'inscription est ferme et définitive. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour annulation ou cause d'intempéries.

Art. 5 : l'accueil des exposants débutera à 7h00 et l'installation se terminera à 9h00. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui aura été attribué par l'organisateur. Les places non occupées à 9h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants.

Art. 6 : il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur sera habilité à le faire en cas de force majeure. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans l'espace de vente de 9h00 à 17h00 pour des raisons de sécurité sauf accord express de l'organisateur.

Art. 7 : les objets exposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des pertes, vols, casses ou autres détériorations des objets exposés ou des biens personnels. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel.

Art. 8 : les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à remporter les invendus, les emballages ou tout autre élément apporté.

Art. 9 : l'inscription et la présence de l'exposant à cette journée, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera prié de quitter les lieux, sans pouvoir prétendre à un dédommagement, ni remboursement de son emplacement.

✂

DOSSIER COMPLET (bulletin d'inscription, photocopie de la pièce d'identité et règlement)

A RENVoyer OU A DEPOSER* AVANT LE 2 septembre 2026, A :

CASTEL'COUNTRY DANCE

MAIRIE

AV.DE MONTAUBAN

31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS

***Merci de respecter
les hôtesseS d'accueil
de la mairie**



NOM – PRENOM.....

Adresse

Code Postal Ville

TEL Mail (en majuscule).....

Pièce d'identité N°..... Date de délivrance /...../.....

Nombre de mètres *..... x 4,00 € = €

*(3 mètres minimum sans auto – 6 minimum si auto garée à l'arrière du stand ou 10 minimum pour auto + remorque ou fourgon)

Immatriculation du véhicule garé derrière le stand

Déclare sur l'honneur :

Ne pas être commerçant(e)

Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du commerce)

Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code pénal).

Le/...../..... à :

Signature :